

Programme AURORA PLUS 2023

Renforcement de la coopération scientifique entre la France et la Norvège par le soutien à l'organisation de rencontres d'experts

Aurora est le Partenariat Hubert Curien franco-norvégien. Il est mis en œuvre en Norvège par le Conseil norvégien de la recherche (NFR), et en France par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

« Aurora plus » est un programme qui a pour objectif de renforcer des coopérations de recherche franco-norvégiennes par le soutien à l'organisation de colloques scientifiques et de rencontres d'experts afin de structurer et développer des réseaux de recherche ambitieux.

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 21 septembre 2022.

1. Objectifs du programme

La France et la Norvège souhaitent **renforcer les coopérations** de recherche franco-norvégiennes par le soutien à l'organisation **d'ateliers, conférences ou colloques scientifiques et de rencontres d'experts** afin de structurer et développer des réseaux de recherche ambitieux.

Ce programme permet **d'encourager la recherche en réseau** et d'aider les équipes à concevoir une coopération structurée **à long terme** et/ou à **préparer le montage de projets collaboratifs d'envergure**. Les projets pourront inclure un ou plusieurs partenaires supplémentaires, seuls les acteurs français et norvégiens pourront bénéficier du programme de financement.

2. Types de projets concernés

Tous les domaines scientifiques sont concernés par ce programme, y compris les sciences humaines et sociales.

Une attention particulière sera portée aux projets dont la thématique figure parmi les priorités de la coopération franco-norvégienne et/ou du programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation Horizon Europe.

Plus d'informations : https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation/funding/funding-opportunities/funding-programmes-and-open-calls/horizon-europe_en

3. Conditions d'éligibilité des équipes

L'appel à candidatures est ouvert aux chercheurs titulaires des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche en France et en Norvège. Les entreprises peuvent participer au projet, dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique.

Seuls les **dossiers de candidature co-déposés** par les chercheurs français et leur partenaire norvégien sur le site de l'Institut Français de Norvège sont déclarés recevables. Les chercheurs français doivent s'en assurer auprès de leur partenaire norvégien.

La perspective de **futurs projets européens**, en particulier de type Horizon Europe, est un atout à expliciter.

Les équipes doivent présenter un projet d'organisation d'un événement scientifique au sein du pays de l'une d'elles la première année, puis au sein de l'autre pays la seconde année en veillant à respecter une continuité thématique.

Les événements éligibles sont :

- **Un atelier de travail** pour préparer ou poursuivre le montage d'un projet collaboratif dans le cadre d'appels à projets au niveau bilatéral (exemples : ANR, NFR) ou européen (exemple : Horizon Europe), avec des partenaires français et norvégiens, ainsi que d'autres partenaires européens bien identifiés.
- **Un colloque scientifique** avec des partenaires bien identifiés, répondant à un besoin de la communauté scientifique et qui pourra se prolonger au-delà des 2 années de soutien.
- **Une conférence scientifique** ouverte au public ou aux professionnels uniquement, portant sur une thématique définie répondant à un besoin de la communauté scientifique et qui pourra se prolonger au-delà des 2 années de soutien.

4. Critères d'évaluation des projets

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Qualité scientifique du projet (objectifs, thématique, ampleur de l'événement...).
- Qualité des équipes (porteurs du projet, intervenants pressentis, participants envisagés...).
- Participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-doctorants.
- Intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et étrangères, continuité du projet au-delà des 2 années de soutien.
- Perspectives de structuration ou de valorisation du projet. Les projets en réseau avec une ouverture européenne notamment seront considérés comme prioritaires.
- L'implication dans le projet d'équipes françaises ou norvégiennes supplémentaires est un atout à expliciter.
- L'accueil d'équipes internationales (autre pays) est également un atout à expliciter.
- L'équipe organisatrice est libre d'ouvrir le colloque à son public et de fixer les frais d'inscription.

5. Comité de sélection des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation par un **comité d'experts scientifiques**. Les instances des deux pays se réunissent ensuite pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

La Délégation aux Affaires Européennes et Internationales (DAEI) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers.

6. Modalités de fonctionnement et nature des dépenses éligibles

Le financement est accordé pour deux années consécutives. À titre indicatif, en 2022 le financement annuel accordé par projet aux participants français était de 7 500€.

Le budget alloué doit être **impérativement consommé entre le 1er janvier et le 31 décembre pour l'organisation d'un évènement scientifique dans le pays du lauréat.**

Le budget est propre à chaque lauréat et ne peut en aucun cas être reporté sur l'évènement du pays partenaire.

Le montant du financement ne peut dépasser **15 000€ par colloque.**

Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement l'organisation de l'évènement en France. Ce financement porte :

- Sur la **prise en charge de la mobilité** entre les deux pays des chercheurs français et norvégiens engagés dans le programme.
- Sur la **prise en charge des frais de séjour** pour les chercheurs français et norvégiens engagés dans le programme.
- Sur la prise en charge de la mobilité et des frais de séjour d'équipes organisatrices supplémentaires de chercheurs français ou norvégiens.
- Sur **les frais logistiques d'organisation** relatifs à l'évènement : location de salle, location de matériel, réception.
- Potentiellement sur des outils de visio-conférence et des frais de fonctionnement du projet d'atelier en ligne.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Les frais supplémentaires relatifs à l'ouverture de l'évènement au public ou à la venue d'une équipe internationale (ni française, ni norvégienne) seront à la charge des laboratoires partenaires ou d'autres sources de financement.

Le rapport d'étape et le bilan financier doivent être envoyés **avant le 22 novembre de l'année de l'édition de l'évènement** à l'Ambassade de France (cf. contact pour le programme ci-dessous).

7. Dossier de demande

Le dossier de demande doit être uniquement constitué des éléments suivants :

- ◇ CV des participants pour lesquels le financement est demandé ainsi que le détail du nom et des coordonnées de l'interlocuteur principal ;
- ◇ Descriptif du projet de recherche envisagé ainsi que de l'évènement sur 3 pages maximum, précisant en particulier les objectifs en matière de coopération (demandes de financements envisagées, types d'appel d'offres pour candidature...);
- ◇ Budget prévisionnel faisant apparaître le montant de la subvention demandée ;
- ◇ Un programme ou préprogramme de l'évènement, spécifiant la date et le lieu prévus de l'évènement, le nombre envisagé de participants ;

8. Soumission des dossiers

Les dossiers doivent être rédigés **en anglais** et soumis à l'ambassade de France en Norvège par **l'équipe française et par l'équipe norvégienne** sur le site de l'Institut Français de Norvège :

<https://www.france.no/2022/science-et-recherche/candidature-aurora-plus-2023/>

9. Modalités pratiques de soumission d'un projet

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **21 septembre 2022**

Date de diffusion des résultats : **Décembre 2022**

Date de début des projets : **Janvier 2023**

10. Contacts pour le programme

Pour la partie française

M. Rémi Lafaye
Attaché de coopération scientifique et universitaire
Ambassade de France en Norvège
Institut Français
Holtegaten 29
0355 Oslo
Tél : +47 23 20 30 22
Mob : +47 92 65 90 16
Mél : science@france.no
Web : <https://www.france.no/science-et-recherche/presentation-du-pole/>

Pour la partie norvégienne

Mme Randi Aarekol Basmadjian
Research Council Norway
Drammensveien 288
0283 Oslo
Mél : rab@rcn.no
Tél : +47 98 22 35 63